

MiFID - abréviation pour **Markets in Financial Instruments Directive**, soit la Directive sur les marchés d'instruments financiers - est une réglementation européenne qui doit être mise en œuvre dans l'Espace économique européen, comprenant les États membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Les objectifs principaux de MiFID sont la protection des investisseurs, l'encouragement d'une concurrence accrue dans l'industrie des services financiers, ainsi d'une transparence améliorée du marché. MiFID concerne la plupart des instruments financiers et des services d'investissement.

Vous trouverez dans ce document une explication des principales mesures qui ont trait aux différents objectifs.

Classification des clients

MiFID introduit un nouveau régime de catégorisation du client et fait la distinction entre 3 types de clients : les « Clients non professionnels », les « Clients professionnels » et les « Contreparties éligibles ».

Le but de la classification c'est d'accorder aux différents types de clients un niveau différent de protection de l'investisseur et de leur fournir une information appropriée concernant les produits et services d'investissement offerts.

Catégorie	Description	Niveau de protection
Contreparties éligibles (ECP)	Les Clients professionnels qui exercent une activité dans le secteur financier et qui sont supposés avoir l'expérience pour prendre des décisions d'investissement, sur base du profil de leur entreprise.	Ledit groupe dispose du niveau de protection minimal sous MiFID. Ladite catégorie ne concerne que les ECP et pour certains services seulement. La catégorie ECP peut être considérée comme étant une sous-catégorie de Clients professionnels.
Clients professionnels « per se »	Comprend les sociétés répondant au minimum à deux des trois critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • total bilan d'au moins EUR 20 millions • capital d'au moins EUR 2 millions • total chiffre d'affaires d'au moins EUR 40 millions. 	Ledit groupe de clients doit fournir moins d'informations à son institution financière que dans le cas des clients non professionnels et bénéficie de moins de protection qu'un client non professionnel.
Clients non professionnels Client privés	Les Clients qui n'appartiennent pas à l'une des 2 autres catégories.	Ledit groupe de clients bénéficie du niveau de protection maximal.



MiFID impose des exigences plus strictes que celles applicables actuellement, en matière de conduite d'activités exécutées avec des investisseurs avertis et professionnels. MiFID permet à un client de passer d'une catégorie de client à une autre, ce qui aura pour conséquence de conférer à un tel client un niveau différent de protection de l'investisseur.

Exigences en matière d'adéquation (« suitability ») et de caractère approprié (« appropriateness »)

MiFID introduit également une série harmonisée de règles concernant la vérification de l'adéquation et du caractère approprié en fonction du service offert :

- En cas de conseil en investissement, (par ex. la fourniture de recommandations personnelles à un client par rapport à un ou plusieurs investissements en instruments financiers, ou en gestion de portefeuille), la vérification de l'adéquation est requise. La vérification de l'adéquation nécessite une évaluation de la connaissance et de l'expérience du client dans le secteur d'investissement concerné ainsi que de sa situation financière et de ses objectifs d'investissement.
- Dans le cas où le client demanderait à son institution financière d'exécuter un ordre concernant un instrument financier complexe ou lorsque ceci est réalisé pour tout instrument financier sur l'initiative de l'institution financière, cette dernière doit évaluer si le produit ou service est approprié audit client.
- Si le client, de sa propre initiative, demande d'exécuter un ordre portant sur un instrument financier non complexe, aucune vérification de l'adéquation ou du caractère approprié ne doit être effectuée.

La vérification approfondie de l'adéquation ou du caractère approprié s'applique aux Clients non professionnels. Lorsque l'on traite avec des Clients professionnels, on peut généralement présumer que les exigences en matière de connaissance, d'expérience et de situation financière sont remplies.

Meilleure exécution et traitement des ordres

La meilleure exécution est un élément-clé de la protection de l'investisseur sous MiFID. Lorsqu'elles fournissent des services d'investissement à leurs clients, les entreprises d'investissement sont soumises à une obligation générale d'agir avec honnêteté, équité et professionnalisme en respectant au mieux les intérêts de leurs clients.

La meilleure exécution étoffe cette obligation en détaillant la manière dont les ordres du client doivent être exécutés et en imposant comme règle qu'une entreprise d'investissement doit « prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients en prenant en compte le prix, les coûts, la rapidité d'exécution, la probabilité de l'exécution et du règlement, la taille, la nature ou toute autre considération pertinente pour obtenir le meilleur résultat possible ».

Les obligations relatives au traitement de l'ordre du client requièrent une exécution rapide, équitable et professionnelle desdits ordres. Ceci implique une conservation des données rigoureuse, une exécution séquentielle et prompte d'ordres de clients de nature comparable et une notification aux clients non professionnels de toute difficulté majeure dans l'exécution des ordres.





Actifs et liquidités du client

Le principe de MiFID visant à sauvegarder les actifs du client nécessite une distinction claire entre les actifs du client et les actifs de la banque. La plupart de ces exigences ont déjà été incorporées dans la législation existante. En outre, MiFID définit les exigences pour déposer les actifs d'un client sur les comptes d'un tiers. Par exemple, quand des actions étrangères sont détenues par un dépositaire étranger, les entreprises d'investissement seront désormais tenues d'évaluer ces dépositaires tiers sur base de leur expertise, de leur réputation sur le marché ainsi que sur base des risques encourus par les clients. Une entreprise d'investissement a en outre l'obligation d'informer ses clients quand il existe des risques à détenir des actifs chez un tiers spécifique.

Exigences organisationnelles

MiFID stipule des exigences strictes régissant l'organisation interne et l'organisation des activités des prestataires de services financiers :

- Des mesures spécifiques s'appliquant dans le domaine de la conformité, de la gestion du risque et de l'audit interne, des transactions pour compte propre, de la délocalisation et de la mise à jour de données;
- Des procédures particulières doivent être suivies pour traiter les conflits d'intérêts et les plaintes ;
- Toutes les transactions sur les instruments financiers admis à la cote doivent faire l'objet d'un compte-rendu à l'autorité de surveillance compétente.

Pour plus d'informations contactez nous ou visitez notre site internet
<http://www.stevensdemunter.lu/fr/legal-notice>

